

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

■ Inscription

Versement de l'acompte

L'inscription implique l'adhésion aux conditions générales et équivaut à une réservation dans la mesure des places disponibles.

Le bulletin sera accompagné d'un acompte de 30%.

Nous vous avisons de sa bonne réception par mail ou courrier.

Attention : nous nous réservons le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveau.

Versement du solde

Le solde devra être réglé au plus tard, sans rappel de notre part : 31 jours avant le départ pour l'étranger et 21 jours pour la France.

En cas d'inscription à moins de 31 jours pour l'étranger et 21 jours pour la France, la totalité du prix sera versée dès la réservation, par CB.

Tout retard dans le paiement du solde pourra être assimilé à une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation.

Départs / Retours modifiés

Si vous souhaitez partir plus tôt ou rentrer plus tard que le groupe, nous étudierons si cela est possible. Des frais de dossier de 30 € seront facturés, en plus de l'éventuel surcoût du billet.

Facturation

Votre facture est émise dès que le départ du stage est garanti.

Inscription à moins de 21 jours avec transport aérien

Des frais de dossier de 15 € pour l'Europe et de 30 € pour le reste du monde seront facturés, en plus de l'éventuel surcoût du billet.

■ Annulation

Conformément au texte d'application de la loi du 13/07/92 de la vente de voyages et de séjours

Vous devez annuler votre participation

Prévenez-nous immédiatement par lettre recommandée.

Barème général :

- à 31 jours et plus avant le départ : frais de dossier : nous conservons 40€ par personne pour les stages sans aérien nous conservons 80 € par personne pour les voyages avec aérien
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25 %
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50 %
- à moins de 7 jours : 100 % du montant total du séjour

A plus de 31 j, nous vous remboursons, moins les frais de dossier et la prime d'assurance. Le contrat d'assurance annulation n'intervient pas. A moins de 31 j, nous vous remboursons moins les frais d'annulation selon le barème ci-dessus. Si vous avez souscrit un contrat d'assurance, les frais d'annulation seront pris en charge après l'acceptation de votre dossier. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à condition que vous ayez payé l'intégralité des sommes dont vous êtes redevables. Dans le cas contraire, nous bloquons la procédure et vous perdrez les sommes déjà versées.

Barème spécifique :

Les frais d'annulation pourront être majorés si les frais engagés en votre nom sont supérieurs au barème général. (Ex billet d'avion). Dans ce cas, les conditions spécifiques d'annulation du transporteur seront mentionnées sur votre facture.

Vols secs : conditions d'annulation spécifiques à chaque transporteur. Leur barème prévaut sur le nôtre.

Vous devez interrompre votre stage ou voyage

Si vous avez souscrit un contrat, l'assurance procédera au remboursement selon les conditions du contrat. Toute interruption volontaire de votre part n'ouvre droit à aucun remboursement. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour niveau insuffisant et compromettant la sécurité du groupe.

Nous devons annuler un départ...

Le séjour sera intégralement remboursé, sans indemnités, si un séjour doit être annulé pour quelque motif que ce soit. Vous serez prévenu au plus tard

- 7 jours avant le départ pour les stages sur un week-end
- 15 jours avant le départ pour les autres stages en Europe
- 21 jours avant le départ pour les voyages

... Parce-qu'il n'y a pas assez d'inscrits

- Soit le séjour est maintenu moyennant un supplément de prix unanimement accepté par les participants.
- Soit nous vous proposons de transférer votre dossier d'inscription auprès d'autres organismes qui ont un programme similaire.
- Soit nous vous remboursons intégralement les sommes versées, sans aucune

indemnité compensatoire.

Vous serez prévenu :

- 7 jours avant le départ pour les stages sur un week-end
- 15 jours avant le départ pour les autres stages en Europe
- 21 jours avant le départ pour les voyages

■ Assurances

Nous avons négocié pour vous auprès de L'Européenne d'Assurances et Chapka Assurances, un contrat comprenant 3 options d'assurances-voyages au choix (contrat LEA 7905084) :

- Assistance rapatriement + frais médicaux
- Complémentaire : annulation + bag. + RC + interruption de séjour
- Multirisques : Ass Rap. + Complémentaire

Au cas où vous ne souhaiteriez pas souscrire l'option 1, nous vous demandons expressément de refuser cette assurance et de nous indiquer sur la décharge d'assurance les coordonnées de votre propre assureur.

Option 1 : Assistance Rapatriement + Frais médicaux

Rapatriement médical : frais réels, frais médicaux : 80.000 € max. aux USA, Canada, Asie, Australie, NZ et 15.000 € max dans le reste du monde (franchise : 50 €). Frais de recherche et de secours : 10.000 €. Retour prématuré (billet retour). Rapatriement des autres assurés. Visite d'un proche (billet A/R + Hôtel 80 € /Jour). Prolongation de séjour (80 € par jour). Assistance Juridique 13.000 €. Avance de caution pénale 15.000 €. Rapatriement en cas de décès (frais réels). Frais Funéraires 2.500 €. Envoi de médicaments (frais réels). Attention : seules les prestations mises en œuvre par et en accord avec l'assureur/assistant sont garanties.

Option 2 : Annulation + Bagages + Interruption de séjour + Responsabilité Civile Assurance Annulation en cas de :

- Décès, accident corporel grave, maladie grave (y compris l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante) à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une constatation médicale dans le mois précédant l'inscription au voyage de l'assuré ou d'un membre de sa famille
- Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré
- Dommages graves aux locaux professionnels ou privés de l'assuré
- Vol dans les locaux professionnels ou privés de l'assuré, s'il se produit dans les 48 heures précédant le départ.
- Complications de grossesse de l'assurée et leurs suites.
- Convocation ou événement d'ordre administratif : convocation de l'assuré devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant, à un examen de rattrapage.
- Obtention par l'assuré d'un emploi
- Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint
- Mutation professionnelle de l'assuré (franchise de 25% du montant du sinistre)

- Suppression ou modification des congés payés par l'employeur (franchise de 25% du montant du sinistre)
- Dommages graves au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ
- Vol de la carte d'identité de l'assuré ou de son passeport dans les 48 heures précédant son départ (franchise de 25% du montant du sinistre)
- Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré.
- Refus de visa touristique
- Départ manqué : si l'assuré manque son départ suite à un accident imprévisible, L'Européenne d'Assurances donne à l'assuré la possibilité de rejoindre sa destination.
- Annulation d'une personne devant accompagner l'assuré
- Prise en charge des frais de changement de nom si l'assuré souhaite se faire remplacer

Limite de garantie : 6.000 € par assuré et 30.000 € par événement.

Franchise : 3% du montant du sinistre et minimum 15 € par assuré.

Bagages :

En cas de vol, perte (par une entreprise de transport) ou destruction.

Montant de la garantie : 1.200 € maximum par personne. Limitation pour les objets précieux à 600 € par personne. (Franchise de 45 €).

Retard de bagages: En cas de retard de livraison de bagages de plus de 24H00 : indemnité de 150 € par personne (sur justificatif d'achats de biens de première nécessité).

Interruption de séjour : Remboursement des prestations non consommées suite à un rapatriement ou retour anticipé de l'assuré (franchise de 3 nuitées).

Responsabilité Civile privée à l'étranger : Dommages corporels : 4.600.000 € et dommages matériels : 46.000 € (franchise de 80 €)

Attention, ceci est un résumé des garanties et n'a pas de valeur contractuelle. Merci de vous reporter aux exclusions et modalités d'application de chaque garantie dans les conditions générales du contrat LEA 7905084 disponibles sur simple demande auprès d'Odysée Montagne.

Attention vous devez impérativement souscrire cette assurance en même temps que l'achat de votre séjour. Nous vous conseillons fortement la souscription de ce type de contrat, si vous ne possédez pas déjà un contrat personnel. En cas de sinistre, vous êtes seul responsable du respect des procédures de déclaration.

Responsabilité civile

Conformément à la réglementation, nous sommes assurés en responsabilité civile professionnelle d'agence de voyages : MMA IARD. Ceci ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle que chaque participant doit avoir.

■ Responsabilité

Odyssée Montagne ne se substitue pas à la responsabilité individuelle du client qui doit se charger de toutes ses formalités de police, sanitaires et douanières avant le départ et pendant toute la durée du voyage. Aucun remboursement ne pourra être exigé pour tout retard, négligence de votre part entraînant une impossibilité de départ. Les personnes de nationalité étrangère doivent s'informer des formalités administratives et sanitaires auprès de l'ambassade concernée.

Odyssée Montagne, intermédiaire entre le client et les prestataires de services (transporteurs, hôteliers, chefs d'expéditions...) ne saurait être confondu avec ces derniers qui en tout état de cause conservent leur responsabilité propre. Le transporteur est notamment responsable des dommages, vol ou retard des bagages. C'est auprès de lui que vous devez effectuer la déclaration.

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion du transport aérien sont régies par les dispositions de la convention de Varsovie ou la réglementation locale régissant les transports selon la loi du pays concerné. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des modifications d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport provoqués par des événements extérieurs, tels que grèves, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries. Le retard éventuel subi ne pourra entraîner aucune indemnisation. Les frais éventuels (taxi, hôtel, parking, billet de train...) resteront à votre charge. Pour votre préacheminement, prévoir donc un temps de connexion de minimum 3 heures et des billets modifiables et remboursables.

Chaque client doit se conformer aux consignes du chef d'expédition représentant l'agence, laquelle ne pouvant être tenue responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative imprudente.

■ changement de programmes

Vu le caractère particulier de nos voyages, des changements de programme peuvent survenir en fonction de la forme des participants, des conditions de la montagne, des acquis techniques... et ne peuvent faire l'objet de remboursements ou indemnités. Le guide est seul juge pour modifier le programme prévu pour votre sécurité. Si le raid doit être interrompu et qu'aucun programme de remplacement n'est possible (après décision unanime des participants), vous bénéficierez d'un avoir valable 1 an sur l'ensemble du catalogue, égal à la valeur des prestations non consommées. Aucun remboursement ne sera fait.

■ convocations

Les compagnies aériennes se réservant le droit de modifier les horaires sans préavis, si tel était le cas, nous vous en informerons immédiatement. Les horaires sont indiqués en heures locales.

■ prix

Les prix mentionnés comprennent, sauf indication spécifique sur les fiches techniques, l'encadrement, l'hébergement, les repas, les transports inhérents au séjour (aérien, remontées mécaniques, taxi, bus...). Ne sont pas compris : le transport d'acheminement jusqu'au point de rendez-vous, les assurances, les boissons, les en-cas de poche. Pour les séjours à l'étranger, les prix sont définis à partir d'une classe de réservation précise. Quand cette classe est complète, nous vous proposons une autre classe de réservation, voire un autre vol. Toute différence de prix vous sera facturée en supplément.

Les prix sont prévus pour un nombre défini de participants (cf fiches techniques). Un supplément «petit groupe» pourra vous être facturé 21 jours avant votre départ, en fonction du nombre de participants.

Conformément à la loi, toute modification du cours du USD, du coût des transports (carburant...), des taxes d'embarquement, des taxes de parc et permis d'ascension (...) peuvent entraîner une révision des prix. Nous vous en informons 21 jours avant votre départ. Tout refus de s'acquitter du nouveau prix sera considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application du barème de frais d'annulation.

■ litige

Toute réclamation devra être adressée à Odyssée Montagne, par lettre recommandée, au plus tard 20 jours suivant la date de retour du voyage, avec les pièces justificatives. Tout litige pouvant résulter des présentes conditions sera du ressort du tribunal de commerce de Bonneville.

SARL au capital de 7622€

RCS Bonneville 393 593 397 00010

Licence état d'agence de voyages 074 98 0006

Garantie par APS. 6 rue Villaret de Joyeuse. 75017 Paris

RC : MMA iARD. 10 Bd Ogon. 72030 Le Mans cedex 9